

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, M. Ciotti, M. Cinieri,  
M. Diard, M. Hetzel, M. Kamardine, M. Lorion, M. Forissier, M. Perrut, Mme Poletti,  
Mme Valentin, M. Viala, Mme Tabarot et M. Masson

**ARTICLE 37**

À l'alinéa 13, après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« en Conseil d'État, après avis conforme du Conseil supérieur de la fonction militaire, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'encadrer l'exercice du pouvoir réglementaire du Gouvernement en associant à la préparation du décret mentionné à l'alinéa 13 le Conseil d'Etat et le Conseil supérieur de la fonction militaire.